



AUDIENCE SOLENNELLE

Lundi 8 novembre 2021 – 14h30
Grand'chambre

Allocution de Pierre Moscovici,
Premier président de la Cour des comptes

Madame la Procureure générale,
Mesdames et messieurs les présidents de chambre,
Mesdames et messieurs,
Mes chers collègues,

Merci de votre présence aujourd'hui dans notre Grand'chambre pour cette audience solennelle, à laquelle je suis très heureux de vous retrouver.

L'amélioration de la situation sanitaire nous permet de nous retrouver aujourd'hui dans une configuration plus proche du format traditionnel des audiences solennelles et je suis très heureux de voir cette salle bien remplie. Une audience solennelle est toujours un moment de célébration de notre collectif de travail : il faut aussi que ce soit un moment joyeux ! Si l'évolution de l'épidémie est encore à surveiller de près, le retour progressif à une activité normale me réjouit en ce jour d'accueil dans nos murs de nouveaux membres des juridictions financières. Vous allez entrer dans cette auguste maison dans de bonnes conditions ; nous sommes très contents d'être en mesure de vous les offrir.

Alors que la sortie de crise se profile à l'horizon, le rôle de la Cour est plus central que jamais. Face à la violence de cette pandémie et de ses conséquences pour l'économie française – et au-delà pour l'ensemble du système mondial, il était logique que les attentes soient fortes envers la Cour des comptes – chargée explicitement par la Constitution d'une mission d'aide aux pouvoirs publics et d'information des citoyens – et nous avons été au rendez-vous.

Je voudrais d'ailleurs profiter de cette occasion pour remercier une nouvelle fois l'ensemble des juridictions financières qui font preuve, depuis des mois déjà, d'un travail exemplaire malgré des conditions parfois très difficiles. C'est grâce à vous tous que nous avons assumé la diversité de nos missions sans discontinuité, et même bien plus encore. Je pense notamment au rapport que j'ai remis en juin dernier au Président de la République et au Premier ministre dessinant une stratégie de finances publiques pour l'après-Covid, mais aussi aux récentes notes structurelles qui connaissent un franc succès, hommage à leur grande qualité. Les magistrats des juridictions montrent qu'ils savent s'adapter au changement, toujours permanent, car comme disait Machiavel, « un changement en prépare un autre ».

Cette audience solennelle est l'occasion d'installer sept nouveaux collègues, sept nouveaux visages que je suis heureux de retrouver, même pour un instant, à masque découvert. Je tiens, en mon nom personnel et en notre nom à tous, à souhaiter la bienvenue à ces nouvelles recrues, qui viennent enrichir notre collectif de travail, le diversifier et le rajeunir.

Vous êtes venus entourés de vos proches, qui se sont libérés de leurs obligations professionnelles et personnelles pour partager avec nous un moment important et émouvant. Parents, amis, conjoints, familles, parfois venus de loin, soyez les bienvenus dans nos murs. J'imagine votre fierté et j'en suis heureux.

- 1. Avant de vous présenter ces nouveaux collègues, - je vais faire durer le suspense - je souhaite leur présenter en quelques mots la maison qu'ils rejoignent.**

Vous intégrez une institution, un collectif de femmes et d'hommes, une « compagnie » aime-t-on à dire ici comme à l'Académie, qui vit intensément, qui revendique une adaptation permanente à son temps et une ouverture sans cesse plus grande sur le monde.

Le chantier stratégique « JF 2025 », que j'ai initié dès le lendemain de ma nomination comme Premier président, répond avant tout à la nécessité de temps troublés, mais aussi à la volonté d'évolution que j'ai ressentie de la part des magistrats et de l'ensemble des agents des juridictions financières. Elle n'était pas nouvelle d'ailleurs ; c'est le fruit d'un long travail de réflexion, reprenant, entre autres, certaines pistes explorées il y a près de 15 ans par mon prédécesseur d'alors, Philippe Séguin, à qui j'ai eu l'occasion de rendre hommage à Marseille récemment.

Cette mobilisation collective a déjà permis de faire émerger, lors de la première phase, une série de mesures profondément novatrices sur nos métiers, dont la plupart ont déjà été mises en œuvre. Vous connaissez les changements effectifs : la création de la chambre spécialisée dans le contentieux, la participation des plus jeunes magistrats de la Cour aux délibérés – enfin ! –, le renforcement des liens entre la Cour et les CRTC, la simplification du circuit de publication des rapports, le raccourcissement de nos délais de production, l'ouverture, dès 2022, d'un droit de requête des citoyens ou encore la compétence offerte aux CRTC – si le projet de loi 3DS est adopté, et j'ai confiance qu'il le soit – de mener en propre des évaluations de politiques publiques, et non plus seulement d'y participer aux côtés de la Cour comme c'est encore le cas.

Rendez-vous compte du chemin parcouru en quelques mois seulement ! Ce travail est conduit dans sa conception et sa réalisation par les magistrats eux-mêmes, notamment les plus jeunes. J'ai en effet une grande confiance dans la capacité des auditeurs et auditrices comme des rapporteurs extérieurs à sculpter des juridictions financières à leur image, jeunes, réactives et ambitieuses ! Ce sera bientôt à vous, qui arrivez aujourd'hui, d'y prendre votre part, de vous engager pour que votre nouvelle maison soit encore plus un lieu d'excellence, de tolérance et d'innovation.

Demain mardi, vous le savez, je présenterai en assemblée générale des juridictions financières de nouvelles propositions d'actions issues de la seconde phase de « JF 2025 ». Je souhaite naturellement réserver la primeur à cette occasion et je vous invite

toutes et tous à participer à cette réunion et à m'interpeler dans le cadre d'un dialogue libre et direct autour de ces actions.

Lorsque l'on lance un chantier d'une telle envergure, nul ne peut être certain a priori de l'engagement de chacun, surtout lorsque le travail requis est conséquent et le changement important. L'engagement de chacun et l'enthousiasme de tous, quel que soit son statut, se sont manifestés au-delà de mes espérances.

Cet investissement est pour moi le signe d'un profond attachement aux juridictions financières et à un cadre de travail agréable d'une part, mais aussi la preuve des attentes importantes de modernisation et de transformation de nos institutions d'autre part.

Il était indispensable que cette seconde étape – consacrée cette fois à nos ressources et à nos moyens – parachève notre transformation. J'ai été très heureux de constater que votre mobilisation n'avait pas faibli, ce qui a permis aux différents ateliers de mener des consultations larges et représentatives de la diversité de nos institutions tout en tenant le calendrier très ambitieux que j'avais fixé. Là encore, cette détermination et cette envie sont pour moi une précieuse marque de confiance et je vous en remercie. Elles sont surtout un puissant facteur de réussite pour notre projet collectif.

*

Au-delà de « JF 2025 », je vous invite à mesurer l'impact de deux sujets qui viennent percuter nos projets et dont nous allons faire ensemble de nouvelles opportunités de changement.

D'abord, et vous vous en doutez sûrement, je pense à la réforme en cours de la justice financière. Pour que les choses soient bien claires, je le répète –Napoléon le disait, bicentenaire oblige, « la répétition est la plus forte des figures de rhétorique » – le régime actuel de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics est à bout de souffle et il devenait urgent de s'atteler à sa transformation. Ce constat n'est d'ailleurs pas nouveau puisque les juridictions financières portaient ce message depuis des années et qu'il était mentionné lors de la première phase de « JF 2025 ».

S'il partage pleinement ce diagnostic, le Gouvernement a livré ses arbitrages dans l'article d'habilitation figurant dans le PLF2022. Le futur régime de responsabilité des gestionnaires publics garantit aux JF le maintien du statut de magistrats et de juridictions, ce qui était pour moi un engagement personnel : il est tenu. Vous le savez, l'ensemble du contentieux de premier niveau des juridictions financières sera désormais confié à la 7^e chambre et une Cour d'appel financière, que je présiderai, sera composée de 4 magistrats financiers, 4 membres du Conseil d'État et de 2 personnalités qualifiées. C'est une avancée majeure pour les justiciables ! Ordonnateurs et comptables seront désormais tenus par un régime de responsabilité unifié et partageront les mêmes droits et les mêmes obligations devant nous.

Désormais, nous ne jugerons pas les comptes, cette abstraction vieille de deux siècles, à laquelle nous sommes attachés mais qui est devenu bien fragile. Désormais, nous jugerons les auteurs de fautes de gestion qui ont porté préjudice aux organismes publics !

Sur ces bases, je continue – avec les équipes du secrétariat général, et en lien étroit avec la Procureure générale – de faire entendre la voix des juridictions financières

quant aux modalités précises de cette réforme. Nous travaillons pour faire valoir nos positions pour le texte de l'ordonnance : c'est un travail de l'ombre, difficile mais que nous menons résolument et grâce auquel, j'en suis convaincu, les juridictions financières sortiront confortées de cette réforme.

Quoi qu'il en soit – et sans présager du contenu de l'ordonnance, pour lequel je vous le répète je suis extrêmement vigilant et mobilisé – ce texte augure d'une transformation profonde d'une partie, certes limitée mais très symbolique, de nos métiers. Je me suis engagé à assurer la bonne conduite de cette réforme pour qu'aucun personnel, à la Cour et en CRTC, ne soit laissé de côté.

La deuxième réforme exogène, qui nous impacte est celle de la haute fonction publique. Elle va transformer notre mode de recrutement.

Avec la fin de l'affectation directe à la sortie de l'ENA à horizon 2023, nous devons repenser notre modèle de recrutement. Je ne suis pas inquiet : les juridictions financières sont attractives et j'en veux pour preuve la qualité des auditeurs et des rapporteurs que nous accueillons aujourd'hui. Toutefois, j'ai appris au fil du temps et des expériences une leçon : il ne faut jamais gâcher les occasions. Saisissons l'opportunité de construire une politique de recrutement proactive, qui anticipe sur les évolutions de compétences dont nous aurons besoin demain.

Notre attractivité et la qualité de nos recrutements sont vitaux pour garantir le maintien de l'excellence de nos travaux. Notre crédibilité tient à la somme des matières grises, des qualités professionnelles et humaines, de la curiosité, de la rigueur, de l'inventivité de nos rapporteurs. Refuser cette idée et vouloir des juridictions financières recroquevillées sur elles-mêmes, ce serait les condamner à dépérir lentement. Nos institutions se sont au contraire construites au fil des années grâce aux mélanges de générations, d'idées, de profils, grâce à l'apport de nouvelles personnes.

2. Et c'est ce renouvellement – j'aurais même dit cette bouffée d'air frais – que vont nous apporter nos nouveaux collègues que je viens d'installer. Quelques phrases pour vous les présenter :

Je commence par les auditeurs issus de la promotion Aimé Césaire de l'École nationale d'administration.

Une auditrice et deux auditeurs rejoignent la Cour à l'issue de leur scolarité, au terme d'une « retape » particulièrement conviviale et riche : Marie Roger-Vasselin, Nicolas Thervet et Luca Vergallo. Nous sommes ravis de les accueillir, et ces nouvelles recrues sont attendues, comme chaque année, avec impatience par leurs collègues et leurs présidents de chambre. Et encore une fois, je me déssole en toute transparence que vous ne soyez plus que trois, alors que les auditeurs de la promotion Hannah Arendt étaient encore quatre l'année dernière, ce qui laissera malheureusement une chambre orpheline cette année. Il paraît loin le temps où nous étions 6 ou 7 – 8 même pour ma promotion en 1984 - à rejoindre la Cour chaque année à la sortie de l'ENA. Vous n'en avez que plus de mérite.

Marie Roger-Vasselin, tout d'abord. Non contente d'obtenir un double diplôme entre Sciences Po Paris et HEC, elle s'est également passionnée pour l'étude du droit et elle est titulaire d'un Master 1 de droit public.

Son appétence pour le contrôle et l'évaluation n'est pas nouvelle, comme l'atteste ses expériences dans un cabinet d'audit privé Ernst & Young et au sein de l'incubateur des politiques publiques de Sciences Po Paris. Elle a choisi la troisième chambre, comme je l'avais fait à l'époque, - la troisième était alors la deuxième -, et je ne peux que l'en féliciter. Alors que tout son parcours témoigne d'une vive intelligence et d'une grande curiosité d'esprit, sa détermination à porter les combats qui lui sont chers saura être utilisée à bon escient dans sa chambre.

Nicolas Thervet, de son côté, a lui aussi suivi des formations très prestigieuses. Titulaire d'un Master en affaires publiques de Sciences Po Paris, sa passion pour l'histoire lui a permis d'enrichir son cursus. Il a même appris le croate pour écrire son mémoire sur le camp de concentration et d'extermination de Jasenovac en Croatie de 1941 à 1945. Nul doute que le brillant étudiant qu'il a été sera un magistrat tout aussi compétent.

Très impliqué dans les associations – et notamment les fameux Bureaux des étudiants – des écoles où il est passé, nous compterons aussi sur lui pour animer la vie sociale des juridictions financières. Il rejoint la première chambre qui profitera de ses grandes qualités.

Luca Vergallo, enfin. Je ne crois pas trahir de secret – après tout, c'est dans la presse – en le félicitant de son rang de sortie à l'ENA. Son goût puissant pour les questions régaliennes – matérialisé aussi bien dans ses engagements associatifs que dans ses expériences en gestion de crise – nous sera très utile. Son caractère, son engagement et sa détermination ne pourront qu'être des atouts à la Cour.

Lorsque l'on a, comme lui, connu au plus près, les services d'ambassade, de préfecture, dans l'archipel de Mayotte qui connaît de graves difficultés, d'administration centrale et même de cabinet ministériel, il me semble que l'on est parfaitement armé pour embrasser une carrière de magistrat financier à la quatrième chambre. Je suis certain qu'il apprendra beaucoup et qu'il sera un élément moteur de la programmation de sa chambre.

Permettez-moi donc d'adresser un mot de bienvenue tout particulier à ces jeunes collègues qui ont fait le choix – parmi d'autres possibilités – de nous rejoindre à l'issue de leur scolarité. Bravo pour ce choix – c'est le bon ! – et bienvenue parmi nous ! Cette maison est désormais, et normalement pour toute votre vie professionnelle, votre port d'attache.

Votre installation aujourd'hui me rappelle évidemment la mienne, lorsque j'ai intégré la Cour il y a longtemps, en juin 1984. J'y repense à chaque fois que j'installe ici de jeunes auditeurs, en me remémorant la joie que je ressentais et la fierté de mes parents, aujourd'hui disparus. C'est avec la même joie que je vous accueille, que nous vous accueillons, solennellement aujourd'hui, devant les vôtres, aussi fiers et émus – j'en suis sûr -, que le furent les miens, de ce jour que vous n'oublierez jamais.

J'aimerais également avoir un mot particulier pour **David Harel et Laure Terrasse** qui ont respectivement rejoint les 5^e et 6^e chambres depuis le 15 octobre dernier, au titre de la procédure prévue à l'article L4139-2 du code de la défense. Ils ne seront officiellement installés dans le grade d'auditeurs qu'après avoir achevé une période de mise à disposition de 2 mois. Je regrette de ne pouvoir les installer en même temps que leurs collègues auditeurs, mais nous pouvons dès à présent leur souhaiter chaleureusement la bienvenue.

Cette promotion d'auditeurs n'est pas paritaire et je le regrette. Un de mes engagements forts, personnellement et comme Premier président, est de porter l'égalité professionnelle au rang des principes fondamentaux des juridictions financières. Nous en reparlerons demain, lors de l'assemblée générale de JF 25 mais je peux d'ores et déjà vous

dire que nous nous engagerons, dans toutes les procédures ouvertes par la réforme de la haute fonction publique, pour recruter davantage de femmes et faire davantage de place à la diversité.

Nous procédons également aujourd'hui à l'installation de quatre nouveaux rapporteurs extérieurs.

Nous accueillons notamment dans nos rangs, depuis le 15 septembre dernier, **Marie Dussol**.

Diplômée de Sciences Po Paris et de l'Université Paris II en droit public, elle a intégré les services du Sénat en 2011, d'abord comme administratrice à la commission des affaires sociales jusqu'en 2016 puis à la direction de la séance, fonction qu'elle occupait avant d'intégrer la Cour, où elle était responsable des pôles : droit constitutionnel, droit parlementaire et droit électoral.

Notre volonté de conforter notre institution, notamment dans un contexte de réformes techniques et complexes, nous a conduit à créer une nouvelle direction des affaires juridiques, qu'elle a la lourde, mais je crois exaltante, tâche de diriger. Que de défis devant elle ! Avec le projet d'ordonnance sur la responsabilité des gestionnaires publics et les suites de la réforme de la haute fonction publique, elle a commencé son poste avec des dossiers très sensibles. Avec le secrétariat du collège de déontologie présidé par Antoine Durrleman, elle peut apprendre d'un de nos plus lettrés collègues. Je sais qu'elle ne se ménage pas et je la remercie d'ores et déjà pour son engagement. Au vu de son parcours exemplaire et des premiers échanges très fructueux que j'ai pu avoir avec elle, je suis convaincu qu'elle saura s'acquitter de cette mission avec intelligence, efficacité et brio. Nous comptons particulièrement sur elle pour épauler le secrétariat général dans le pilotage des différentes transformations que nous allons connaître dans les années à venir.

De son côté, **Jean-François Clerc** a rejoint la 4^e chambre. Titulaire d'un DESS d'urbanisme et d'un Magistère d'aménagement et de gestion des collectivités de l'Université Paris-4 Sorbonne, il a dirigé les services d'urbanisme des villes de Cergy et de Saint-Denis avant de rejoindre la Direction générale de la santé à sa sortie de l'ENA en 2004.

Il a ensuite intégré le cabinet de la Secrétaire d'État à la politique de la ville en 2007, d'abord comme conseiller en charge des questions de rénovation urbaine puis comme directeur de cabinet adjoint. Chargé de mission auprès du chef de service des grands projets immobiliers du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il a ensuite piloté les opérations Campus et la construction de 80 000 logements pour les étudiants et jeunes actifs au sein de ce même ministère. Les compétences acquises dans ces expériences de haut niveau seront extrêmement précieuses pour la Cour.

Claire Falzone-Allard a quant à elle choisi la 1^{re} chambre. Ancienne élève de l'Université britannique de Kent et de Sciences Po Paris, elle a intégré la direction du Budget à sa sortie de l'ENA en 2009. Elle est ensuite devenue conseillère aux affaires budgétaires et à la modernisation de l'action publique au sein du cabinet du ministre de l'Éducation nationale entre 2012 et 2015.

Elle a aussi une expérience très riche du secteur privé, acquise au sein du groupe Veolia, dans lequel elle a successivement occupé les fonctions de directrice de cabinet du PDG, directrice générale de la filiale Nova Veolia dédiée aux services digitaux, et enfin directrice de l'innovation depuis 2020. Nous sommes également ravis de l'accueillir dans nos murs et au sein de nos équipes.

Docteur en histoire contemporaine, professeur agrégé d'histoire, **Guillaume Tronchet** a notamment enseigné en lycée dans le secondaire en Seine-Saint-Denis mais aussi dans de nombreuses universités. Sa très belle carrière professionnelle s'est également écrite lors d'activités de recherche au sein de laboratoires renommés – tels ceux du CNRS ou de l'Université Columbia – ainsi qu'à l'occasion de missions de cabinets académiques à l'ENS ou à l'Université PSL, dans laquelle il a même été directeur-adjoint du Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures entre 2013 et 2015. Depuis 2019, il occupait la fonction d'inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche tout en poursuivant son activité d'enseignant-chercheur au sein de l'Institut Convergence Migrations. Au vu de cet impressionnant parcours, la 3^e chambre – qu'il a rejointe cet automne – ne peut que se réjouir de le compter dans ses rangs.

Mes chers collègues, ces rapides éléments sur les parcours de vos nouveaux collègues ne se prétendent évidemment pas exhaustifs et ne suffisent pas à résumer leurs personnalités respectives. Nous pouvons toutefois convenir que vous les connaissez désormais un peu mieux et je sais que vous saurez les accueillir comme il se doit.

Comme vous avez pu l'entendre, la richesse et la diversité de leurs profils prouvent le haut niveau d'attractivité de la Cour. Cette diversité, au cœur de notre ADN depuis plus de deux siècles, fait véritablement partie de notre patrimoine, au même titre que les murs de Cambon ou que notre statut de magistrat. Nous avons plus que jamais besoin d'un recrutement diversifié et de qualité, de croiser les expertises, de combiner les compétences et de rassembler les générations pour conduire au mieux nos missions. C'est notre « marque de fabrique » et ça doit le rester, car cette qualité du recrutement conditionne notre vitalité mais aussi notre crédibilité auprès des citoyens et des organismes contrôlés.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

L'audience est levée.